

TARIFS PRODUCTEURS
Wallonie - Bruxelles - Grand-Duché de Luxembourg – 2023

Tous les tarifs sont HTVA

Redevance minimale annuelle	425€
Contrôles supplémentaires sur place min. 2h	100€/h
Contrôles supplémentaires administratif bureau	66€/h
Analyses supplémentaires	à charge de l'opérateur
Acompte lors de l'ouverture de dossier	300€
Travail à façon	345,10€

Comment calculer votre redevance annuelle ? Base + production

Intitulé	Par	Tarif (€) - HTVA
Montant de base	Entreprise	283,90
PRODUCTION VEGETALE		
Maraichage / pépinière	ha	140,25
Maraichage de plein champs	ha	78,20
Grande culture	ha	13,77
Prairie + engrais vert + jachère	ha	10,37
Culture fruitière : basse tige / petits fruits / vignoble	ha	69,70
Haute tige / sapin de Noël	ha	47,60
Serre froide et tunnel	ha	418,20
Serre chauffée	ha	841,50
Champignons	ha	2810
Réserves naturelles	ha	3,47
PRODUCTION LAITIERE		
Laitier vaches/juments	Animal présent	5,10
Laitier chèvres	Animal présent	1,31
Laitier brebis	Animal présent	1,31
PRODUCTION ANIMALE		
Vache / jument avec ou sans veau / poulain	Animal présent	3,57
Truie ou verrat	Animal présent	5,10
Brebis / chevreuil	Animal présent	0,77
Cheval	Animal présent	3,57
Biche cerf	Animal présent	2,57
Lapin	Animal présent	1,04
Autruche	Animal présent	2,57
Porc	Animal vendu	0,80
Mouton - agneau	Animal vendu	0,34
Poulets / poulettes par 100	Animaux vendus	5,78

(Suite en page 2)

Intitulé	Par	Tarif (€) - HTVA
PRODUCTION ANIMALE (suite)		
Dindes / canards par 100	Animaux vendus	11,56
Autruche	Animal vendu	0,80
Faon	Animal vendu	0,51
Daguet	Animal vendu	0,85
Escargots par kg	Par kilo vendu	0,17
Truites	Par kilo	0,29
Bovin < 1 an	Animal présent ou vendu	1,07
Bovin 1-2 an(s)	Animal présent ou vendu	1,62
Bovin +2 ans	Animal présent ou vendu	2,11
Miel	Par ruche présente ou vendue	0,70
Poules pondeuses par 10	Animaux présents ou vendus	1,73

Quelques définitions

- Le maraîchage : correspond aux cultures des légumes, chicons (racines + forçage), cultures hâtives de légumes...
- Le maraîchage de plein champ : correspond à des cultures (minimum 0,3 ha par culture) de pommes de terre hâtives, de potirons, de cultures de conservation, de légumes destinés au marché du frais ou de l'industrie, etc...
- Les grandes cultures : par exemple les pommes de terre de conservation, les céréales, les cultures fourragères, la chicorée.
- Pour pouvoir considérer les engrais verts comme une catégorie, ils doivent rester au moins toute une saison culturale en place.
- Façonner : La marchandise reste la propriété du producteur.

Les modalités de paiement

- La redevance annuelle vous est facturée en plusieurs provisions tout au long de l'année.
- Les coûts de déplacement et d'analyse sont compris dans cette redevance.
- Les contrôles supplémentaires sont nécessaires lorsque la mission de contrôle est rendue difficile : parcelles ou locaux non accessibles, comptabilité non disponible, mal tenue ou incomplète, information incomplète concernant la fertilisation, la rotation, les traitements, etc. Mais aussi en cas d'infraction grave, de non-conformité et lorsque le résultat d'une analyse est positif et confirme une situation anormale. Ces contrôles supplémentaires sont facturés.
- L'acompte facturé lors de l'ouverture du dossier n'est pas remboursable.

Exemple de calcul de redevance annuelle pour une entreprise :

- 2,2 ha de maraîchage
- 1 ha de culture fruitière (basse tige)
- 0,2 ha de tunnel

La redevance est la suivante : Base + maraîchage + culture fruitière + tunnel.

$$283,90€ + (140,25€ \times 2,2) + (69,70€ \times 1) + (418,20€ \times 0,2) = 745,79€ \text{ htva}$$